



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Comité Technique Local du 15 janvier 2019 : Liminaire

Monsieur le Président,

En ce premier CTL de la nouvelle mandature mais aussi premier CTL de l'année, **Les représentants FO-DGFIP** vous adressent ainsi qu'à l'équipe de direction et l'ensemble de vos collaborateurs leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2019. **Ils remercient les agents qui ont une fois de plus largement placé FO en tête dans le département.**

L'année aurait pu commencer de meilleure manière, si nous n'avions pas eu à déplorer en toute fin d'année l'incendie volontaire de la Trésorerie de Mondeville et de Délivrande. **FO-DGFIP** condamne ces actes criminels qui ne vont que compliquer l'exercice des missions de nos collègues dans un contexte déjà si difficile en y ajoutant la peur. **FO-DGFIP** exige que tout soit mis en œuvre pour réinstaller de manière optimum les collègues de Mondeville qui doivent poursuivre leur activité dans des conditions encore plus difficiles.

Quels dispositifs sont prévus pour assurer la protection des agents, y compris fin janvier quand l'ensemble des français aura reçu son bulletin de salaire amputé du PAS ?

Aujourd'hui, **FO-DGFIP** vous demande d'assurer de façon optimale la sécurité des agents de votre département et de prévenir les représentants des personnels, dans le cadre d'un dialogue social responsable, de tout incident dans les délais les plus brefs. La destruction de nos lieux de travail, voire pire, ne peut être tolérée.

L'année aurait pu commencer de meilleure manière aussi, si nous n'étions pas dans le contexte navrant de suppressions d'emplois qui amputent les services de la DGFIP du Calvados déjà exsangues de 23 emplois supplémentaires.

Tout cela dans une communication cacophonique, où la mise en place du Prélèvement À la Source dans un contexte politique et social extrêmement houleux s'apparente à un remake d'un des plus grands succès de Ray Ventura : Tout va très bien, Madame la Marquise.

Le Ministre de l'action et des comptes publics a décidé le 8 janvier d'octroyer une obole de 200 euros à 40000 agents "pour leur petite surcharge de travail", les 60000 autres apprécieront ! La surcharge de travail n'est pas liée à la seule mise en place du prélèvement à la source, car tous les services sont touchés. C'est donc l'ensemble du personnel de la DGFIP qui doit percevoir une prime !

Aujourd'hui, tous les personnels de la DGFIP sont fatigués, usés, déconsidérés, attaqués, surchargés, démotivés.

De plus, notre ministre ose provoquer les organisations syndicales de la DGFIP en les remerciant de n'avoir pas appelé à la grève pendant cette période...

Celui-ci a beaucoup bataillé pour que cette réforme se fasse afin qu'il devienne "le Ministre du Prélèvement à la source". FO lui conseille de revenir dans le droit chemin en faisant preuve d'humilité, de respect et de sagesse envers les agents publics des finances publiques.

Si les problèmes surgissent en février 2019 il n'en sera bien entendu pas responsable et saura trouver des boucs émissaires !

Ainsi va le nouveau monde !

Pendant ce temps les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité beaucoup moins idyllique.

La fréquentation des guichets accueils dans les Centres des Finances Publiques est en augmentation très importante pour cette période de l'année. Bien évidemment, les délais d'attente s'allongent, ce qui ne favorise pas un dialogue serein.

Depuis avril 2018 les guichets ne désemplissent pas, les agents des finances publiques sont sollicités de toute part et sans répit. Les campagnes se sont enchaînées sans pause, y compris pendant les périodes où le personnel était à effectif réduit. Et ce n'est que le début..., le pic de charge étant attendu pour la fin du mois de janvier suite au premier prélèvement à la source.

Et tout ça pourquoi ? Pour mettre en oeuvre une réforme qui n'était en rien nécessaire. **FO-DGFIP** considère en effet que la collecte de l'impôt doit rester une mission de l'État. De plus, le système en vigueur jusqu'à présent, largement automatisé, grâce notamment à la mensualisation, produisait d'excellents taux de recouvrement. Le paiement consenti de l'impôt assurait un recouvrement optimal vecteur de civisme fiscal, contrairement à ce que prétend notre ministre... Mais il fallait transférer le recouvrement de l'impôt aux entreprises pour justifier de suppressions d'emplois à la DGFIP. Pour **FO-DGFIP**, la finalité de cette réforme est certainement ailleurs, il nous faut aujourd'hui souligner qu'un des arguments développés par les tenants de la retenue à la source, tient dans le fait que bon nombre d'États dits modernes ont adopté ce système. C'est oublier que dans la quasi totalité des cas, il s'agit d'une taxation individuelle et proportionnelle.

C'est aussi le même panurgisme de pseudo modernité qui s'invite largement pour tenter de faire renoncer les esprits à notre modèle social et à ses mécanismes de redistribution.

Toujours au nom de la modernité, le Ministre de l'Action et des comptes publics multiplie les interventions sur les chaînes de télévision et sur les réseaux sociaux en tentant de ringardiser le dispositif précédent qu'il n'hésite pas à qualifier de « l'impôt à la papa » en affirmant qu'il sera désormais plus simple de faire modifier son taux que précédemment.

Les contribuables dans les files d'attente ou renouvelant de multiples fois leur appel au numéro vert, se souviendront sans doute, du moins ceux qui étaient mensualisés, qu'il suffisait de faire la demande avant le 15 du mois en cours pour une modification effective dès le mois suivant. « L'impôt à la papa », ce n'était peut-être pas si mal !

Malgré le report d'un an de son application, tous les cas ne sont pas prévus, les formations ne sont pas réalisées. Le Ministre fait de fausses annonces en clamant que 40 000 agents ont été formés, alors que le chiffre réel est sans doute autour de 10 000, ce qui montre l'impréparation de la DGFIP, et l'incapacité de son Directeur Général! Et cela en liant l'avenir de la DGFIP au succès du PAS, fossoyeur d'une administration remarquable, louée partout pour ses qualités et son efficacité.

Le syndicat **FO-DGFIP** n'acceptera pas que les personnels puissent être tenus pour responsables des difficultés de toute nature engendrées par le déploiement du PAS. Depuis des années, ils ne cessent de par leur exemplarité et parfois au prix de leur santé, de contribuer à la bonne marche de toutes les missions, désormais, ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'il leur reste...

Dans un tel contexte, nous les appelons à revendiquer l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations, par tous moyens à leur disposition et, à cette fin, **FO-DGFIP** a déposé un préavis de grève reconductible à compter du 2 janvier 2019. Ce préavis permettra aux agents de se réunir en assemblées générales et réagir, si ils devaient constater toutes dégradations supplémentaires de leurs conditions de travail liées notamment à la mise en oeuvre du prélèvement à la source et à la poursuite de l'Aménagement de Structures et du Réseau (ASR).

Cette démarche de notre organisation est aussi à mettre en relation avec la très grande menace que fait peser le pouvoir politique sur le devenir même de la DGFIP au travers de projets d'externalisation et de privatisation qu'il entend mener à l'encontre de pans entiers de missions, assurées jusqu'alors par notre administration.

Nous évoquons notamment, la proposition du Directeur Général qui, dans le cadre du programme « Action publique 2022 », souhaite conduire sous trois ans, une expérimentation d'agences comptables au sein des grandes collectivités locales et des établissements publics de santé.

Comme si cela ne suffisait pas, les collègues ont subi l'afflux de contribuables mécontents de l'amende de 15 € consécutive à leur refus d'utiliser les moyens de paiements dématérialisés. Si le ministre a pris la décision d'annuler cette mesure, il n'en demeure pas moins que le simple fait de l'avoir mise en oeuvre est d'une stupidité sans nom.

Comment peut-on, en effet, sauf à n'avoir jamais été en contact avec le public, avoir pu imaginer de sanctionner ceux qui payent ? Cette mesure est clairement de nature à compromettre le consentement à l'impôt qui est déjà bien atteint. Bien évidemment et, comme à chaque fois, les conditions de travail des personnels ont été la variable d'ajustement.

Alors qu'ils sont à nouveau en première ligne en ces premiers jours de janvier pour faire face au déploiement du PAS, et que les services sont exsangues suite aux suppressions d'emplois massives de ces dernières années, il n'est pas du tout certain que les agents des finances publiques aient les moyens suffisants pour répondre aux demandes des usagers. La mention manuscrite du ministre : « Voilà une illustration concrète du droit à l'erreur voulue par le Président de la République » induit un sentiment de déconsidération et de dénigrement chez les agents quand le droit à l'erreur n'est pas du fait de l'utilisateur mais bien du gouvernement. Quel désastre en terme de communication !

Quand vous nous demandez de réduire les frais d'affranchissement, d'autres pourraient s'affranchir d'augmenter inutilement ces mêmes frais...

Pour en arriver au sujet du jour, le comité technique local "dossier suppressions d'emplois" prévoit 23 suppressions d'emplois! Qui dit mieux ?

Nous sommes curieux de connaître la calculatrice miraculeuse sortie du chapeau dégéfiépien qui permettra de justifier l'injustifiable. Vous aurez beau tenter de trouver toutes les formules pour donner un caractère scientifique à l'exercice, nous ne nous satisfaisons pas de l'unique explication qu'il faille contribuer, contribuer encore et toujours contribuer.

FO-DGFiP dénonce l'abandon de missions régaliennes pour pallier les suppressions d'emplois.

FO-DGFiP réclame au contraire, des emplois adaptés à la charge de travail et le maintien de toutes les missions de la DGFiP.

Prétendre maintenir des services publics de proximité et supprimer aux trésoreries locales tout moyen d'exercer leur mission, relève du grand écart intellectuel. En définitive, la politique menée au sommet de l'État affaiblit le Service Public et donc la République.

À ce rythme, il ne restera bientôt plus, sur le territoire national, que 1 266 trésoreries, soit autant que d'EPCI à fiscalité propre et moins que le nombre actuel de "restaurants" Mac Donald's. Un vrai choix de société !

Cette pénurie organisée est insupportable, car réalisée au mépris des besoins des usagers et des personnels dans une logique du sauve qui peut.

À court terme, vous serez contraints de solliciter des moyens mobiles pour remplacer les structures et les emplois supprimés aujourd'hui, partout et particulièrement en zone rurale. À quand le Fisc-Truck dans le Calvados ?

À moins que vous et nos instances dirigeantes comprennent enfin qu'en supprimant les effectifs et les missions de la DGFiP, nos gouvernants se privent du bras armé financier qui pourrait pourtant tant leur servir à lutter contre toute sorte de fraudes, à baisser le déficit budgétaire, ou encore à relancer la consommation... à moins que... à moins que ...

Les représentants **FO-DGFiP** en CTL

TITULAIRES

Bruno GILBERT, Géraldine TANQUEREL, Eric GRANDMOUGIN, Nathalie BLANCHOT

SUPPLEANTS

Frédéric GABRIELLE, Sophie BERTHELOT, Cyril DELAMARE, Aurélia MASSIEU

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.